

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Le Theil (Orne)**

NOR : INTJ1528849A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Le Theil prend l'appellation de brigade territoriale de Val-au-Perche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Val-au-Perche exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Le Theil</b>	Bellou-le-Trichard Ceton <b>Gémages</b> <b>L'Hermitière</b> <b>Mâle</b> <b>La Rouge</b> <b>Saint-Agnan-sur-Erre</b> Saint-Germain-de-la-Coudre Saint-Hilaire-sur-Erre <b>Le Theil</b>	
<b>Val-au-Perche</b>		Bellou-le-Trichard Ceton Saint-Germain-de-la-Coudre Saint-Hilaire-sur-Erre <b>Val-au-Perche</b>